

n'en a rien été et que l'argent qui a été distribué provenait de collectes faites dans plusieurs corporations. De son côté l'autorité judiciaire n'a pu établir la preuve que l'*Internationale* ait joué un rôle dans les grèves de Lyon et de Saint-Etienne »¹.

Les réunions étaient annoncées comme devant être des réunions privées. Néanmoins l'assistance qui y venait ne tardait pas à leur donner le caractère de réunions publiques. Les commissaires de police faisaient comparaître les hommes connus d'eux pour avoir une part quelconque soit dans l'organisation des réunions soit dans les troubles qui pouvaient s'y donner cours². On trouve dans un rapport de police, de 1867 sans doute, mais qui est reproduit au crayon et sans date, le compte rendu d'une comparution de Palix, un des membres du comité de l'*Association internationale*.

IV

Nous ne songerions pas à parler ici des nombreuses réunions qui eurent lieu et aux lendemains desquelles il ne semblait pas que les progrès de l'*Internationale* fussent accrus à Lyon, si elles n'avaient point fourni à l'autorité administrative des occasions de correspondance avec le ministère de l'intérieur par l'intermédiaire de ce notateur des grands et des petits faits (surtout au sujet d'« écrits subversifs »)³ : le commissaire de police. Au soir de chacune des réunions données par les dirigeants des comités formés et dissous, reformés et dissous encore de l'*Internationale* à Lyon, les représentants de la police notaient leurs impressions. Il en est de fort originales. Sur les hommes, sur les écrits, sur les faits, tel ou tel commissaire de police de quartier écrivait son « papier » et l'envoyait au « préfet, conseiller d'Etat ».

Parmi les lettres, plus importantes que les notes, écrites en hâte, il en est une qui est pleine d'intérêt. Elle est du 27 février 1870. Elle donne une physionomie tout à fait attachante de la réunion tenue le dimanche 26 février 1870, à 2 heures après-midi, aux Folies-Lyonnaises, rue Basse-du-Port-au-Bois, 11. Cette lettre mérite d'être publiée *in extenso*. En voici le texte :

1. *Arch. mun. de Lyon, série I³, Sociétés politiques*. Voir aussi une lettre datée du 31 juillet 1869 accusant réception au Ministre de l'Intérieur d'une lettre l'avisant qu'un « nommé Bernard, membre de l'*Internationale*, avait envoyé, de Londres, de l'argent dans l'intérêt des grévistes français et des écrits subversifs, pour être répandus à Lyon ».

2. « Palix, tailleur, cours Vitton, 41, membre de la commission internationale, prétend que M. Delcour, commissaire spécial, l'a fait appeler dans son cabinet et lui a fait subir un long interrogatoire sur la réunion qui doit avoir lieu dimanche prochain. Il se flatte d'avoir détourné habilement toutes les questions qui pouvaient être de nature à compromettre la société. Il a remis à ce fonctionnaire deux lettres d'invitation. « Il faudra être calme, dit-il, car la police sera au milieu de nous ».

3. Les « écrits subversifs » auraient été expédiés à un nommé Delessalle, à Paris, pour être envoyés à un tapissier de Lyon, Bernard. Le préfet ajoutait que ce Bernard « qu'on disait tapissier » était inconnu « parmi les tapissiers de cette ville ». Peut-être, Bernard agissait-il avec le concours d'un affilié, à Neuville, le sieur Bernière, signalé par la police dans une note du 28 octobre 1869.

Pendant un séjour à Lyon, James Guillaume n'eut pas une impression heureuse de la propagande lyonnaise : « Une fois dans le train, en roulant du côté de la Suisse, je résumai mes impressions de ces deux journées en cette conclusion que, s'il devait se produire un jour, à Lyon, un mouvement révolutionnaire, il ne pourrait aboutir, entre les mains des hommes que j'avais vus, qu'à un avortement piteux ».